

Conformément au Décret n° 2017 - 1278 du 9 août 2017 portant diverses mesures de dématérialisation et de modernisation des procédures relatives à l'immatriculation des véhicules et plus particulièrement à l'article 2 :

- 1°-Tout propriétaire d'un véhicule à moteur, d'une remorque dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 500 kilogrammes ou d'une semi-remorque et qui souhaite le mettre en circulation pour la première fois doit faire une demande de certificat d'immatriculation en justifiant de son identité. **Le propriétaire doit également pouvoir justifier,** à la demande du ministre de l'intérieur :
- « 1° De la souscription, pour le véhicule considéré, d'une assurance conforme aux dispositions de l'article L. 211 1 du code des assurances (...),

vous trouverez donc ci-dessous votre attestation de souscription.

ATTESTATION DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Monsieur AGNISSAN ACHI est assuré auprès de L'EQUITE à compter du 01/02/2019 à 18H01 pour les garanties Responsabilité civile, Assistance juridique, Garantie du casque, des gants et du gilet Airbag.

Sous le numéro de demande d'assurance 190326545 pour le véhicule RIDE CLASSIC 50 50cm3.

N° d'immatriculation : DX609BD.

Assurance valable sous réserve de l'exactitude de vos déclarations et de l'envoi des documents demandés dans un délai de 30 jours.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

AMV Assurance